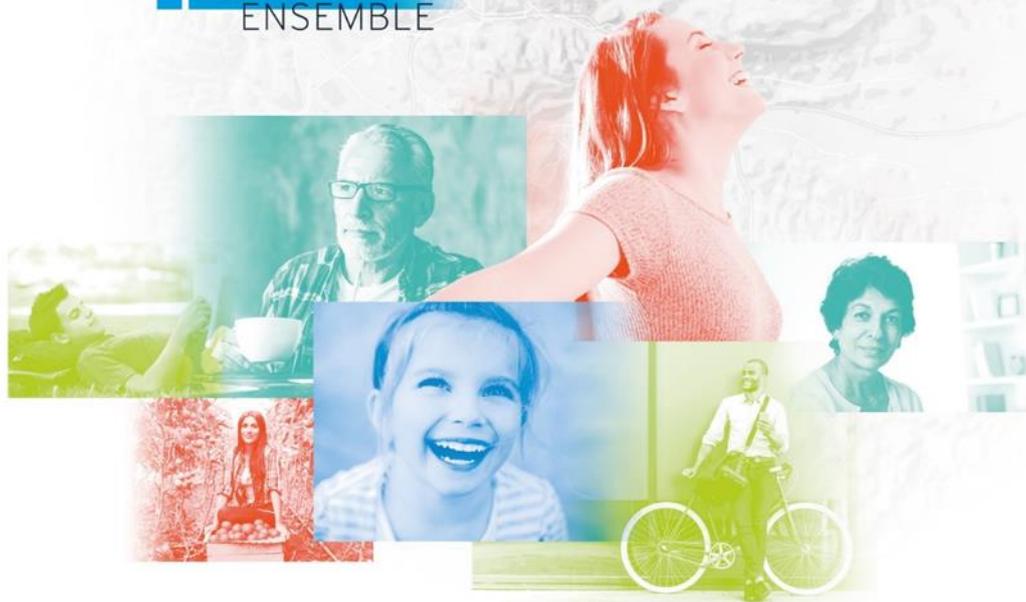


CONSTRUISONS
ENSEMBLE



LE PAYS D'AIX
DE DEMAIN

MIMET

4.1 F- ANNEXE REGLEMENT ECRIT : FICHES PATRIMOINE BATI

PLUi du Pays d'Aix approuvé le 05 décembre 2024

Patrimoine Bâti Ponctuel

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELLATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	COMPLEMENT DE DENOMINATION	SIECLE
P1262	MIMET	21 rue Saint-Sébastien	BE0062 à 0063		PONCTUEL	Mairie		
P1263	MIMET	Place de l'église	BE0086 à 0089	Eglise de la Transfiguration du Seigneur	PONCTUEL	Eglise	clocher ; contrefort	17e siècle
P1264	MIMET	Chemin de la Mègre	BK0019	Fontaine de Mimet	PONCTUEL	Lavoir		19e siècle
P1265	MIMET	Accès par la rue du Barri	BE0069 ; BE0070		PONCTUEL	Place	Escalier ; table d'orientation	
P1407	MIMET	La Pignatelle, chemin de la glacière	BI0131		PONCTUEL	Glacière		17e siècle

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P1262	MIMET	Appellation :
Elément patrimonial : Mairie Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : 21 rue Saint-Sébastien		Cadastre Parcelles n°: BE0062 à 0063
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : La Mairie est dans un bâtiment de ville d'un étage, façade enduite et architecture traditionnelle. Une génoise de 2 rang marque l'égoût de la toiture en tuile. Elle est implantée en alignement de la place en contrebas du château et de l'église. Son architecture sobre et son inscription dans la séquence urbaine sont représentatives de la typologie villageoise provençale.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P1263	MIMET	Appellation : Eglise de la Transfiguration du Seigneur
Elément patrimonial : Eglise Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : clocher ; contrefort
Localisation : Place de l'église		Cadastre Parcelles n°: BE0086 à 0089
Siècle : 17e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : L'église du 11e et reconstruite au 17e est en contrebas du château et au-dessus du village. Ses façades sont sobres, partiellement enduites ou à pierre-vue sans décoration, hormis la pierre de taille en encadrement de la porte moulurée du 18e siècle Une génoise à 3 rangs marque les égoûts de toit. Le clocher à base carrée, est enduit et sa toiture à 4 pentes est en tuile. Il domine une esplanade à l'arrière de l'église. Un contrefort épouse le rocher du soubassement.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P1264	MIMET	Appellation : Fontaine de Mimet
Elément patrimonial : Lavoir Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Chemin de la Mègre		Cadastre Parcelles n°: BK0019
Siècle : 19e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : Le lavoir est en pierre froide constitué de 2 bassins à même le sol. On y accède par un escalier qui descend en contrebas de la route. Le lavoir est couvert par un toiture traditionnelle posée sur 6 piliers en pierre de taille édifié en 1850-60. Le lavoir a été restauré en 2012. Le lavoir a été construit sur une source qui fut canalisée, en creux de vallon et en piémont du village.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



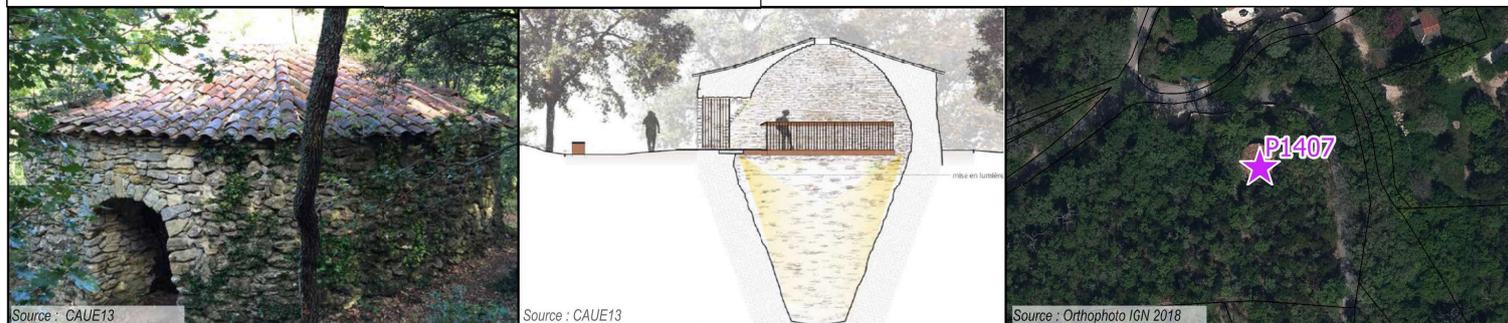
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P1265	MIMET	Appellation :
Elément patrimonial : Place Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : Escalier ; table d'orientation
Localisation : Accès par la rue du Barri		Cadastre Parcelles n°: BE0069 ; BE0070
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : NON	
Description : Il s'agit d'une esplanade du château en promontoire sur la vallée de l'Arc. Elle prolonge le rocher qui constitue la base du mur de soutènement en pierre-à-vue. Une grotte en-dessous, fermée par une grille, abrite une crèche historique.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



Identifiant PLUi : P1407	MIMET	Appellation :
Élément patrimonial : Glacière Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : La Pignatelle, chemin de la glacière		Cadastre Parcelles n°: BI0131
Siècle : 17e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : NON - Culturel : OUI - Architectural : OUI	

Description : Glacière la plus ancienne de Provence, qui servit de prototype à la construction de près de 160 glacières. Profitant de l'orientation et de la fraîcheur du fond de vallon, la glacière s'implante sur le versant nord, en contrebas du village. Bâtiment circulaire semi-enterré constitué de moellons jointés au mortier. Il est surmonté d'une toiture conique en tuile romane. Une entrée voutée constituée de pierres semi-équarries.	Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
	Prescriptions spécifiques : Les éléments d'intérêt patrimonial ainsi que les éléments contigus contribuant à sa mise en valeur doivent être conservés. En cas de projet, toute nouvelle construction ne devra pas porter atteinte au caractère des lieux.

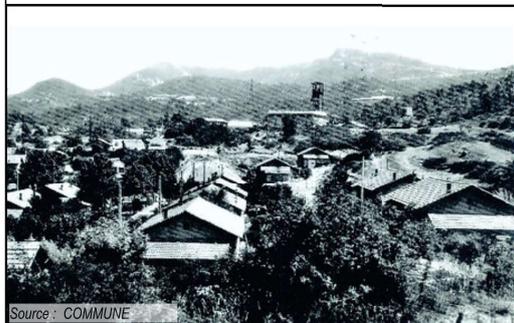


Patrimoine Bâti Surfacique

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	PRECISION SUR DENOMINATION	SIECLE
S101	MIMET	Chemin des Moulières ; rue des Muguets ; Av. des Mufliers; Av. des Nénuphars etc	AC0018; AC0110; AC0057; AD0118 etc	Cité ouvrières des Moulières	SEQUENCE PATRIMONIALE	cité ouvrière	maison ; hangar ; jardin ; école ; chapelle ; mairie annexe	20e siècle
S102	MIMET	Quartiers des Fabres ; rue des Jasmins ; rue des Jonquilles	AB0162 ; AB0151 ; AB0143 ; AB0167 etc	Cité ouvrière des Fabres	SEQUENCE PATRIMONIALE	Cité ouvrière	maison ; hangar ; jardin	20e siècle
S103	MIMET	Centre-ville	BE0081 ; BE0066 ; BE0187 ; BE0048 etc	Centre-Ville	SEQUENCE PATRIMONIALE	Centre-ville	château; maison ; église ; place ; jardin ; cour; murs	Médiéval

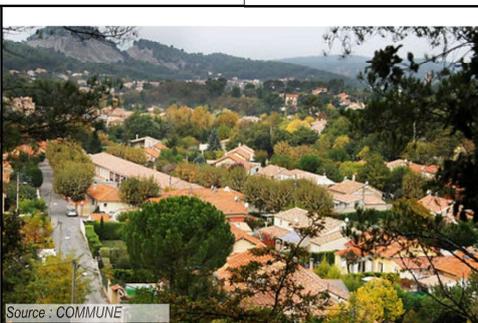
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : S101	MIMET	Appellation : Cité ouvrières des Moulières
Elément patrimonial : cité ouvrière Typologie : SEQUENCE PATRIMONIALE		Dénomination complémentaires et précisions : maison ; hangar ; jardin ; école ; chapelle ; mairie annexe
Localisation : Chemin des Moulières ; rue des Muguets ; Av. des Mufliers; Av. des Nénuphars etc		Cadastre Parcelles n°: AC0018; AC0110; AC0057; AD0118 etc
Siècle : 20e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : La cité minière des Moulières (terrains mous et humides) est née après 1945 pour y loger les mineurs du puits Gérard (exploitation de 1949 à 1967) qui remplaça le puits Biver. La cité est constituée de petites maisons souvent jumelées. Les maisons sont en rez-de-chaussée, aux façades maçonnées enduites et toitures aux chevrons apparents et tuiles mécaniques. Un hangar y est accolé. Les maisons sont en retrait régulier de l'alignement de voirie pour dégager les jardins ouvriers.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Règlement du PLUi Titre II article 2.11 et Titre IV Prescriptions spécifiques : Surélévation interdite/ 2 velux maximum/ Conservation de l'organisation des ouvertures et du dessin des menuiseries d'origines/ Panneaux solaires limités à 25% de la toiture/ Clôtures non occultantes sur muret de 60 cm max / volets battants



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : S102	MIMET	Appellation : Cité ouvrière des Fabres
Elément patrimonial : Cité ouvrière Typologie : SEQUENCE PATRIMONIALE		Dénomination complémentaires et précisions : maison ; hangar ; jardin
Localisation : Quartiers des Fabres ; rue des Jasmins ; rue des Jonquilles		Cadastre Parcelles n°: AB0162 ; AB0151 ; AB0143 ; AB0167 etc
Siècle : 20e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
Description : La cité minière des Fabres, sise entre les puits Biver et Gérard, est créée pour y loger les mineurs qui remplaça le puits Biver. La cité est constituée de petites maisons parfois jumelées. Des briques d'ornement encadrent les baies. Les maisons sont en rez-de-chaussée, aux façades maçonnées enduites et toitures aux chevrons apparents et tuiles mécaniques. Un hangar y est accolé. Les maisons sont en retrait régulier de l'alignement de voirie pour dégager les jardins ouvriers.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Règlement du PLUi Titre II article 2.11 et Titre IV Prescriptions spécifiques : Surélévation interdite/ 2 velux maximum/ Conservation de l'organisation des ouvertures et du dessin des menuiseries d'origines/ Panneaux solaires limités à 25% de la toiture/ Clôtures non occultantes sur muret de 60 cm max / Volets battants



METROPOLE AMP - PLU PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : S103	MIMET	Appellation : Centre-Ville
Elément patrimonial : Centre-ville Typologie : SEQUENCE PATRIMONIALE		Dénomination complémentaires et précisions : château; maison ; église ; place ; jardin ; cour; murs
Localisation : Centre-ville		Cadastre Parcelles n°: BE0081 ; BE0066 ; BE0187 ; BE0048 etc
Siècle : Médiéval	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : OUI - Architectural : OUI	
<p>Description : Le village sur un promontoire rocheux domine la plaine et s'inscrit dans les collines de l'Etoile. Les maisons sont regroupées autour du point culminant que sont le château et l'église. Les maisons ont un à deux étages en moyenne. Les façades dont les pleins dominent sur les vides, sont enduites. Les toitures sont traditionnelles avec des tuiles romanes. Des murs de soutènement en moellons apparents soutiennent des jardins ou des constructions.</p>		<p>Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Règlement du PLUi Titre II article 2.11 et Titre IV</p> <p>Prescriptions spécifiques : Conservation des volumétries générales des constructions / Mise en valeur de l'architecture traditionnelle / Préservations des murs de soutènement et des jardins / Conservation des volets battants</p>



Patrimoine Bâti Linéaire

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELLATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	COMPLEMENT SUR DENOMINATION	SIECLE
L47	MIMET	Chemin de calade	BD0096 ; BD0097		LINEAIRE	Mur de clôture		19e siècle

Identifiant PLUi : L47	MIMET	Appellation :
Élément patrimonial : Mur de clôture Typologie : LINEAIRE		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Chemin de calade		Cadastre Parcelles n°: BD0096 ; BD0097
Siècle : 19e siècle	Critère de préservation : Paysager : - Historique : - Culturel : - Architectural :	
Description : Mur de pierres sèches de deux mètres de hauteur environ, implanté en limite de propriété bâtie d'une maison noble à flanc de colline.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Article du PLUi Prescriptions spécifiques :
Source :	Source :	 <p>Source : Orthophoto IGN 2018</p>